

AIRSOFT – LUNEL - TEAM
SIEGE SOCIAL : ZA Luneland
134 Chemin des Merles
34400 Lunel

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
12 MAI 2010

L'an DEUX MILLE DIX ET 12 MAI 2010 à 14 heure, les fondateurs de l'association se sont réunis au dit siège de la société en ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE.

Etaient présents :

Monsieur CAPELLE PIERRE-DANIEL	PRESIDENT
Monsieur	VICE PRESIDENT
Monsieur PRUDHON MICHEL	TRESORIER
Monsieur JEAN ERIC	SECRETAIRE
Monsieur	SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

L'assemblée est présidée par Monsieur CAPELLE PIERRE - DANIEL. Le président constate que les membres fondateurs sont tous présents et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ORDINAIRES conformément aux dispositions légales.

Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant :

NOMINATION DU PRESIDENT ET DU BUREAU EXECUTIF

La discussion est ouverte...

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale désigne à l'unanimité Monsieur CAPELLE PIERRE-DANIEL, demeurant à 134 Ch des Merles – Za Luneland – 34400 Lunel en qualité de Président de l'association AIRSOFT – LUNEL - TEAM à compter de ce jour et ce, pour toute la durée légale du dit mandat.

Le reste du bureau exécutif est désigné comme écrit ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le

Président

Trésorier/Secrétaire